



MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
*chargé de la réforme de l'administration,
des relations avec l'Assemblée de Polynésie française
et le Conseil économique, social et culturel*

SERVICE DU PERSONNEL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

CONCOURS INTERNE ET D'INTEGRATION
D'ATTACHE D'ADMINISTRATION DE
CATEGORIE A

2^{ème} épreuve d'admissibilité :

Série de 4 questions destinées à évaluer les
connaissances des candidats

Finances publiques

Lundi 12 décembre 2005
(13H30 à 16H30)

L'usage de la calculatrice non-programmable et non-alpha numérique est autorisé.

Le sujet comporte 1 page.

**CONCOURS INTERNE ET D'INTEGRATION D'ATTACHES
D'ADMINISTRATION**

Une épreuve constituée d'une série de 4 questions destinées à évaluer les
connaissances des candidats portant sur les :
FINANCES PUBLIQUES

SUJET :

- 1* Le principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables est-il adapté à une gestion moderne des finances publiques ?
- 2* Les contrôles des dépenses par le comptable assignataire .
- 3* Les moyens de financement des dépenses publiques de Polynésie.
- 4* L'équilibre budgétaire.